

RÉUNION DU TRENTE ET UN MARS 2011

Le Trente et un mars deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 24 Mars 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christophe JAS, Marie-Christine VALLOD, Denis CARRON.

Absents excusés : Joseph MONIN, Christian MOINE, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de J. Monin à C. Pérot - Pouvoir de C. Moine à J.P. Bret - Pouvoir de E. Pessarelli à D. Carron.

Mr Christian CLOR est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

MONTAGE FINANCIER PROGRAMME OPAC 38

Mr le Maire rappelle qu'après l'ouverture des plis concernant l'aménagement d'un commerce et de deux logements dans la maison Revol - programme dénommé résidence du Chas - un dépassement important du coût d'objectif a été constaté pour un montant d'environ 42 000 €. L'OPAC envisage d'équilibrer son budget avec une subvention supplémentaire de 5 000 € du Pays Voironnais, une subvention de la commune du Pin pour un montant d'environ 12 000 €, et un programme d'économies sur le projet initial pour 25 000 €.

Ce programme d'économies a été présenté lors d'une réunion, et ne sont pas toutes acceptables pour les élus présents notamment : simplification du local poubelles, boîtes aux lettres non encastrées, remplacement menuiseries bois par monobloc PVC, suppression d'une fenêtre sur la façade Sud, suppression de la toiture végétalisée des garages, suppression du trottoir et de deux arbres dans le lot VRD.

Il a donc été proposé une modification de l'accord avec l'OPAC : la commune verse une subvention d'un montant plus important pouvant atteindre 30 000 €, et en contrepartie l'OPAC accepte de revoir la durée du bail pour une durée de 45 ans au lieu de 55.

Une réunion est prévue vendredi 1^{er} Avril pour la négociation de ce nouvel accord. En cas d'acceptation, une reconsultation des entreprises sera nécessaire, et la livraison des travaux sera alors reportée à février 2012.

Le Conseil approuve à l'unanimité et la délibération suivante est adressée en Sous-Préfecture :

PROGRAMME OPAC - RESIDENCE DU CHAS. (Modification de la délibération du 22 Juillet 2010).

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations des 24 Juin 2010 et 22 Juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un commerce et de deux logements sociaux dans le bâtiment dénommé « Résidence du Chas », et autorisé le Maire à signer un bail à construction avec l'OPAC 38 pour une durée de 55 ans.

Monsieur le Maire précise que suite à l'ouverture des plis dont le résultat s'est avéré insatisfaisant, l'OPAC a déterminé plusieurs postes d'économies à réaliser sur le projet des logements. Afin de garder un certain cachet au bâtiment situé en centre-village, le Conseil s'est prononcé contre certaines suppressions, et a proposé en contrepartie de verser une participation à l'OPAC. En contrepartie l'OPAC accepte de revoir la durée du bail de location pour une durée de 45 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une participation à l'OPAC 38 pour la réalisation des travaux de construction de deux logements sociaux dans la résidence du Chas.
- DIT que cette participation sera d'un montant maximum de 30 000 €, dont le montant définitif sera fixé par le Conseil Municipal après négociation du nouveau programme de travaux, et le nouvel appel d'offres rendu nécessaire par ces modifications.
- CONSENT à l'OPAC 38, un bail à construction pour les deux logements à titre gratuit d'une durée de 45 ANS.

BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal examine le projet de Budget Primitif établi pour l'exercice 2011. La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à la somme de 862 549.00 euros sans modification des taux d'imposition. Une subvention d'équilibre d'un montant de 90 000 € est versée au budget annexe pour permettre l'équilibre de ce budget consacré aux locations commerciales qui comprend notamment cette année les crédits nécessaires à la réalisation du commerce au rez-de-chaussée de la résidence du Chas.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 670 490.00 €, et comprend notamment : l'acquisition de la maison Rivat et de divers terrains, matériels de voirie divers, matériel de vidéo-projection et mobilier correspondant pour les écoles, motifs des illuminations, divers travaux de bâtiment dont le remplacement de la toiture de l'atelier, travaux de voirie divers, et une provision de 353 356 € non affectée.

Les délibérations suivantes sont transmises en Sous-Préfecture :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'exercice 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation :	- taux : 9.88 %	Produit attendu : 130 910
- Taxe Foncier bâti :	- taux : 22.06 %	Produit attendu : 185 128
- Taxe Foncier non bâti :	- taux : 57.23 %	Produit attendu : 15 567
		Total du produit attendu : 331 605

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité le Budget Primitif 2011 présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

➤- Dépenses de fonctionnement :	862 549
➤- Recettes de fonctionnement :	862 549
➤- Dépenses d'investissement :	670 490
➤- Recettes d'investissement :	670 490

BUDGET ANNEXE. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Vote une subvention d'équilibre** du budget principal vers le budget annexe pour un montant de 90 000 euros.
- **Approuve ensuite le Budget Primitif 2011** du budget annexe des opérations soumises à T.V.A. présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	114 320
- Recettes de fonctionnement :	114 320
- Dépenses d'investissement :	115 500
- Recettes d'investissement :	115 500

COMPTES DE GESTION.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des comptes de gestion établis par le percepteur pour l'exercice 2010 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS.

Mr le Maire rappelle que la commune du Pin, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue de la Caserne, a versé une participation au S.E. 38 pour un montant de 42 812.73 € (correspondants aux mandats n° 2009.497 de 20 318.00 € et n° 2010.565 de 22 494.73 €).

Mr le Percepteur indique que les participations versées et inscrites à l'article 204 du bilan, doivent faire l'objet d'un amortissement dont la durée est à déterminer par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de fixer à UNE année le montant de l'amortissement correspondant aux subventions inscrites à l'article 204 du bilan.
- Décide d'inscrire au Budget Primitif 2011 les crédits nécessaires pour les écritures correspondant à cet amortissement pour le SE 38, en dépenses à l'article 6811 et en recettes à l'article 280415.

ENS DU MARAIS DU CHASSIGNEUX. ACQUISITION DES PARCELLES.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible du marais du Chassigneu, à savoir :

- Par délibération du 26 Mars 2009 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
CHEVALLET M	D434	5 485	2 750,00
CHEVALLET M	D437	1 212	160,00
MICHEL-MERCIER F	D554	685	150,00
GALLIEN-GUEDY M	D457	723	150,00
PRIEUR DREVON J	D588	3 503	451,00
PRIEUR DREVON J	D590	2 717	349,00
CHAVAND Y	D766	3 061	398,00
CHAVAND Y	D768	3 035	395,00
CHAVAND Y	D597	2 500	750,00
CHAVAND Y	D1078	2 772	360,00
TOTAL			5 913,00

- Par délibération du 29 Avril 2010 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
BARRAL	D 579	1223	160,00
MILLIAT L	D 581 + 556	310 +483	150,00
TOTAL			310,00

- Par délibération du 22 Juillet 2010 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
GALLIEN-GUEDY Michelle	D 456 + 457	1174	175,00
TIRMAN Dominique	D 555	455	100,00
REVOL Bernard	D 333	556	100,00
TOTAL			375,00

Mr le Maire précise que suite à la notification des déclarations d'intention d'aliéner ces parcelles par le Notaire au Conseil Général de l'Isère, il s'avère qu'il est préférable que la commune exerce son droit de préemption plutôt que d'opter pour une acquisition à l'amiable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Confirme la préemption pour l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre de l'ENS du marais du Chassigneu telles que détaillées ci-dessus.
- Prend acte des arrêtés du Maire établis pour cette préemption.

AMENAGEMENT CHEMIN SILVE BENITE.

Mr Barret du service tourisme du Pays Voironnais a rencontré C. Pérot et J. Monin pour exposer les travaux envisagés pour l'amélioration du chemin de la Sylve Bénite inscrit comme chemin de randonnée au PDIPR. Il est envisagé de dépierrier une partie du chemin pour améliorer la gestion des eaux pluviales et éviter son ravinement. Le Pays Voironnais attend la fin de l'exploitation forestière par Coforêt pour prévoir une rencontre sur place pour déterminer les travaux à réaliser. Leur programmation serait prévue en 2012, ce que réfute Mr Bret qui souhaite une réalisation dans les meilleurs délais. La fin du chantier Coforêt est en fait prévue à très court terme (en principe dès la semaine 15/2011), et ne doit donc pas être une cause de report.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL d'ECOLE DU 21 FEVRIER

Christophe JAS rend compte du dernier conseil d'école, dont les points importants évoqués ont été :

- Utilisation DOJO : Les enseignants demandent de pouvoir utiliser le dojo pour des activités avec les enfants. Il est précisé que cette utilisation ne pourrait se faire que dans le cadre d'une convention avec les clubs utilisateurs et toutes les communes du tour du Lac.
- Les parents d'élèves ont émis le désir d'être informés des remplacements des agents communaux titulaires. Les enseignants feront l'information si possible par voie d'affiche.
- L'effectif prévu pour la rentrée scolaire de Septembre est de 143 élèves. Cet effectif ne remet pas en cause l'ouverture de la 6° classe.
- La salle de motricité de la maternelle est utilisée par les enfants de moyenne section pour un moment de repos en début d'après-midi. L'installation de stores a été évoquée pour cette salle qui ne possède pas de moyen d'obscurcissement. Un devis sera demandé.

COMPTE-RENDU COMMISSION TOUR DU LAC.

Mrs Bret et Tirman rendent compte de la dernière réunion des élus du tour du Lac :

- **Centre aéré** : Le centre aéré n'est pas fréquenté par les familles les plus modestes. Le Conseil Municipal a attribué les aides les plus importantes aux deux tranches les plus faibles du quotient familial. Peu de familles du Pin, et des autres communes, figurent dans ces deux tranches. Il s'avère donc que les aides accordées n'atteignent pas leur objectif, et les communes ont décidé de revoir leur système de participations pour faciliter l'accès au centre aéré pour les familles moins aisées.

- **Gendarmes** : Les élus ont évoqué la demande pour la location de vélos pour le poste de gendarmerie estivale. Considérant que la subvention annuelle attribuée par le Pays Voironnais pour ce poste estival a été augmentée de 500 € en 2011 (montant : 10 500 €), les communes ne participeront pas.

- **Flamenco Rosa** : Le club de flamenco envisage d'organiser une importante manifestation sur le tour du Lac en 2012. L'association gèrerait la buvette et en garderait les bénéfices. Elle cherche un producteur qui financerait le cachet négocié à 25 000 €, et encaisserait les entrées. Ce pourrait être les comités des fêtes des communes riveraines.

DEMANDES DE SUBVENTIONS.

- **A.F.R. du Val d'Ars** : Demande de versement du solde de la subvention multi-accueil 2010 pour un montant de 148.70 €. Considérant que l'association a annoncé un bilan financier très favorable lors de sa dernière assemblée générale, le Conseil décide de ne pas donner suite pour l'instant.

- **Maison de retraite de Virieu** : Demande de subvention pour l'organisation d'un séjour pour un petit groupe de résidents dans le Var en Octobre. Le Conseil attribue 100 €.

- **M.F.R. St André** : Demande de subvention pour un apprenti. Le Conseil attribue 50 €

- **Dorémifasolac** : Subvention de 70 € par élèves selon le critère défini par le tour du Lac. Dorémifasolac a déposé une demande de subvention pour 11 élèves en 2008/2009 et pour 8 élèves en 2009/2010, soit 19 élèves au total. Le Conseil attribue donc une subvention de 1 330 €. Les élus du tour du Lac ont souhaiter revoir le mode de subvention de cette association, en envisageant de l'aligner sur celles des sportifs à savoir : 16 € par élève. Un financement complémentaire selon le quotient familial pourra être instauré par les CCAS sur demande motivée des parents.

- **Tennis Club du Lac** : Demande de subvention pour le traitement des mousses des deux courts de tennis du Pin. Le Conseil attribue 130 € pour chacun des deux courts.

La délibération suivante est adressée en Sous-Préfecture :

VOTE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- Maison de retraite de Virieu :	100.00
- M.F.R. Saint André le gaz :	50.00
- Dorémifasolac :	1 330.00
- Tennis Club du Lac :	260.00

FERMETURE CENTRE DE TRI DE CHARAVINES.

Le Conseil Municipal, informé du projet de fermeture du centre de tri postal de Charavines, se prononce **CONTRE la fermeture** de ce centre de tri, et demande à la direction de LA POSTE de bien vouloir maintenir le centre de tri du code 38850 à CHARAVINES.

INFO BILAN REUNIONS FORETS.

Christian CLOR rend compte des deux réunions organisées au Carré d'Ars avec le Comité Citoyen avec des représentants du CRPF, de la DDT, du Pays Voironnais. Le public n'était pas très nombreux, mais les personnes présentes, notamment les propriétaires de bois, étaient très intéressés par les différentes informations sur la réglementation, et les conseils sur la coupe prodigués par les techniciens présents.

CRECHE MULTI-ACCUEIL - CONVENTION D'UTILISATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A GESTION COMMUNALE.

- Vu la délibération du 27 Novembre 2010 confiant la gestion du service multi-accueil à la commune de Charavines à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement du service multi-accueil sur le tour du Lac de Paladru, les communes de LE PIN, BILIEU, MONTFERRAT, PALADRU et CHARAVINES présentent un projet concernant la garde des enfants, regroupant :

- . une structure multi-accueil située sur la commune de Charavines, pour une capacité de 14 places à compter du 1^{er} Janvier 2011.
- . une mini-crèche située sur la commune de Paladru, pour une capacité de 10 places, à compter du 1^{er} Septembre 2011.

Il indique que l'union des actions entre les 5 communes permet ainsi de proposer sur le tour du Lac : 24 places. Les communes seront liées par convention, et présentent un nouveau contrat enfance-jeunesse pour poursuivre leur action dans le domaine de la petite enfance.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre les 5 communes du tour du Lac, laquelle fixe les modalités de fonctionnement intercommunal, la répartition des frais de fonctionnement, le calendrier de facturation aux communes, et la participation aux frais d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre les 5 communes du tour du Lac.
- de participer au Contrat Enfance Jeunesse 2010.2013
- d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.
- de charger monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

ACCEPTATION DE DON.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le décès de Mme Thérèse FONTAINE-LANDRY, peintre, et la vente de la maison au hameau du Chassigneux. Depuis cette vente, plusieurs toiles de Thérèse FONTAINE-LANDRY sont entreposées en Mairie.

Les enfants de Mme Thérèse FONTAINE-LANDRY : Jean Renaud FONTAINE et Anne FONTAINE, ont déclaré faire don de ces toiles à la commune du Pin. Chacun a signé une attestation en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le don de Jean-Renaud FONTAINE et de Anne FONTAINE, à savoir les toiles de Mme Thérèse FONTAINE-LANDRY qui sont actuellement déposées en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES.

- Rencontre CAPV : Mr le Maire rappelle la rencontre organisée par le Pays Voironnais pour présenter son schéma touristique à l'ensemble des élus du tour du Lac. Cette rencontre aura lieu le jeudi 21 Avril 2011 à 17 h30 au centre Bellevue à Paladru. Chacun est invité à participer.
- D.P.U. : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :
 - o DIA CELLARD - Terrain à bâtir - Gutinière - E 240 - 1296 m² - 75 000 €
 - o DIA CELLARD - Terrain à bâtir - Gutinière - E 241 - 1 410 m² - 85 000 €
 - o DIA PRIEUR DREVON - Terrain à bâtir - Bletonay - D 1190.1191.1192.1193 - 1002 m² - 86 000 €
 - o DIA LANFREY - Terrain à bâtir - Mont Bessey - A 661 - 785 m² - 65 000 €
 - o DIA CHAPELANT - Propriété bâtie - 158 route du Vernay - B 771 - 220 000 €
- Conseil Municipal : La réunion du Conseil Municipal prévue le jeudi 30 juin est décalée au jeudi 7 juillet.
- Fibre optique : Denis CARRON informe le Conseil qu'en prévision de l'arrivée de la fibre optique au Pin, il est prévu d'installer une armoire électrique de 3.76*1.95*0.90 dans le centre village. Le Conseil souhaite que cette armoire soit installée sous la halle (à la place des anciens panneaux d'affichage) plutôt que contre le mur de l'Eglise.

La séance est levée à 23 H.30
